

Université de Reims Champagne-Ardenne
Faculté des Sciences Économiques, Sociales et de Gestion

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE GESTION

28 août 2025

Membres élus présents :

Collège I

LETHIELLEUX Laëtitia.

Collège II

DEBREF Romain, FERY Delphine, GALLOIS Florence, GIORDANO Florent, ORY Jean-Francis (Doyen de la Faculté).

Collège IV - BIATSS

FRANCART Maxence, BOYS Isabelle, LECOQ Cindy, MAUUARIN Jérémy, DUSSEAUX Paul.

Collège Usagers – Étudiants

BEUTIN Anaël.

Personnalités extérieures

LAKJAA Karim, VELLY Yann.

Membres excusés :

MARCHE Céline, VIVIEN Franck-Dominique.

Membres absents :

DOMIN Jean-Paul, MBENGUE Ababacar, NICOURD Sandrine, ODOU Philippe, ROUX Dominique, CURUTCHET Marie-Pierre, MONSAINGEON Baptiste, BOURGEOIS Laura, CANIVAL Lucie, DURDON Olivia, HANOCQ Emma, KARA Irem, TALBI Lyna, TERRASI Diego, VERSON Quentin, ZIZOUN Anass.

Procurations :

MARCHE Céline donne procuration à LECOQ Cindy.
GERARDIN Annie donne procuration à ORY Jean-Francis.

Invités :

DELEURY Anaïs (Assistante de direction)
MARX Julien (Vice-doyen Troyes)
DAVID Anaïs (candidate à l'élection vice-doyenne étudiante)

Ordre du jour du Conseil de gestion du 28 août 2025 :

Le quorum n'est pas atteint avec 16 membres présents ou représentés. **J-F. ORY** rappelle l'ordre du jour de la séance.

1. Validation de PV du 08 juillet
2. Élection vice-doyenne étudiante
3. Points d'informations
4. Questions diverses

La séance démarre à 9h35.

1. Approbation du PV de la séance du 8 juillet 2025 (vote reporté au conseil du 25 septembre)

J-F. ORY ouvre la séance et constate que nous sommes 14 présents, le quorum n'est donc pas atteint. Aucun vote ne pourra être organisé aujourd'hui. Le procès-verbal sera validé lors du prochain conseil de gestion, le jeudi 25 septembre à 9h30.

J-F. ORY partage l'écran et présente la version modifiée du PV, avec les corrections de forme, notamment les coquilles et noms. Il a ajouté au PV la discussion portant sur les IA génératives dans le guide de l'étudiant, à la demande de **F. GIORDANO**. Il précise, suite à une remarque de **F. GALLOIS**, que les sanctions ne peuvent être appliquées en cas de non-respect de la charte.

En page 14, à la demande de **F. GIORDANO**, il a été rappelé les seuils d'ouverture : 20 étudiants en licence, 15 en licence professionnelle, 12 en master. Ces seuils sont fixés par la lettre de cadrage, mais des dérogations sont possibles en fonction des priorités, par exemple pour les concours de l'enseignement.

F. GALLOIS intervient pour préciser que ce procès-verbal est vraiment de qualité. Il est bien plus fidèle et complet que le précédent et le trouve exhaustif et précis. Elle ajoute, qu'elle profite de cette occasion pour préciser qu'il s'agit de son dernier conseil de gestion, puisque qu'elle a obtenu sa promotion au corps des professeurs des universités.

J-F. ORY la félicite pour cette promotion et la remercie pour tout ce qu'elle a apporté depuis novembre 2018. Il précise, que le remplacement du siège vacant sera organisé lors du renouvellement du collège étudiant en novembre, en même temps que les élections du renouvellement du collège étudiants de l'UFR Droit et de l'UFR SESG.

Y. VELLY constate, à la lecture de son agenda, qu'il ne pourra pas être présent à la réunion du conseil du 25 septembre. Il tient toutefois à saluer dès à présent la qualité du travail réalisé pour l'élaboration du procès-verbal et précise qu'il transmettra une procuration.

J-F. ORY apporte une précision sur ce dernier PV, en rappelant que concernant les modifications de maquettes votées en juillet :

- concours d'enseignement premier et second degré ;
- modifications de contrôle des connaissances pour l'option sport en L2 et L3.

Nous avons voté un quitus pour les MCC en option sport. Or, la vice-présidente de la CFVU lui a demandé de retirer ce point, car un dispositif alternatif est prévu pour éviter les moyennes trop élevées liées cet EC. Il précise que toutes les demandes (y compris celles concernant les concours) ont été retirées par erreur de la CFVU, elles seront reportées au 16 septembre.

F. GIORDANO complète en expliquant que cette situation nous a conduits à ouvrir une campagne complémentaire de recrutement sur e-candidat pour la L3 FCC et la L3

MO. Mais faute de communication ciblée possible en amont, les candidats recrutés ne se sont pas inscrits en vue de la préparation concours. Cela met en péril l'ouverture de l'option concours cette année. Et par ricochet, cela pourrait compromettre l'ouverture du Master MEEF l'an prochain.

J-F. ORY indique qu'il compte en rediscuter avec la vice-présidente de la CFVU et propose à **F. GIORDANO** ainsi qu'à **A. ROVER** d'organiser une rencontre avec elle avant la CFVU. C'est un enjeu fort, non seulement pour nos étudiants mais aussi pour l'académie de Reims, où le besoin en enseignants d'économie-gestion est important.

F. GALLOIS souhaite poser une question concernant l'option sport, si les MCC sont modifiés en cours de semestre, comment les étudiants seront-ils informés lors de leur choix d'option ?

J-F. ORY explique que c'est une difficulté réelle. La vice-présidente nous a assuré qu'un dispositif serait adopté d'ici la fin du semestre, mais nous devons rester vigilants. On ne laissera pas passer un retard qui nuirait aux étudiants.

2. Élection vice-doyenne étudiante (vote reporté au 1^{er} septembre via Belenios)

J-F. ORY rappelle qu'**E. HANOCQ** a exercé la fonction de vice-doyenne étudiante pendant deux années et qu'elle quitte désormais l'URCA pour poursuivre un master à Strasbourg. Afin d'assurer la continuité, il propose d'élire une nouvelle vice-doyenne étudiante et précise que l'ensemble des conseillers a déjà reçu le CV de la candidate, **A. DAVID**.

En l'absence de quorum, le vote ne peut avoir lieu aujourd'hui. Il informe qu'il sera organisé lundi, par voie électronique via la plateforme Belenios, et propose à **A. DAVID** de se présenter.

A. DAVID se présente. Elle indique avoir obtenu un baccalauréat ST2S, puis une L1 validée avec mention assez bien, et poursuit actuellement en L2 Sciences sanitaires et sociales. En parallèle de ses études, elle exerce la fonction d'ambassadrice étudiante et occupe un emploi de caissière le week-end chez Métro, ainsi qu'un emploi saisonnier durant l'été chez Amazon. Concernant sa motivation, elle exprime sa volonté d'être à l'écoute des étudiants et de répondre à leurs besoins au sein de l'UFR SESG.

J-F. ORY ajoute qu'**A. DAVID** a fait preuve de beaucoup de motivation et de sérieux. Elle a rencontré **E. HANOCQ** et **A. BEUTIN** afin de se préparer à cette fonction. Par ailleurs, son engagement au sein de l'association Eco'N'Home témoigne de son investissement, ce qui rend sa candidature particulièrement solide et adaptée.

F. GALLOIS exprime son soutien et regrette de ne pas pouvoir participer au vote de lundi pour l'élection de la vice-doyenne étudiante.

A. BEUTIN précise qu'elle bénéficiera du soutien des étudiants élus ainsi que de ceux de l'association Eco'N'Home.

K. LAKJAA informe qu'il est une personnalité extérieure au conseil de gestion, mais qu'il a auparavant été vice-doyen étudiant de la faculté de Droit. Il souhaite à **A. DAVID** beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

J-F. ORY précise qu'**A. DELEURY** enverra lundi matin un mail à l'ensemble des élus pour organiser le vote en ligne concernant l'élection de la vice-doyenne, avec dépouillement prévu en fin de journée.

3. Points d'information

J-F. ORY passe aux points d'informations, rappelant deux sujets déjà abordés : le départ de **F. GALLOIS** du conseil de gestion en raison de sa promotion au poste de professeur des universités, ainsi que les prochaines élections du collège Usagers et du collège B prévues en novembre.

Il rappelle que nous avons voté il y a quelques mois au conseil de gestion, la création d'une bourse pour les mobilités internationales de nos étudiants. Elle n'est pas remise en cause, mais sa mise en œuvre prend du retard. Il explique qu'il a échangé avec la directrice des affaires financières, **C. COLLET**. Elle a confirmé que le dossier passerait en commission des moyens de l'URCA le 19 septembre. Le dispositif retenu sera une liquidation directe c'est-à-dire, un versement par l'UFR directement aux étudiants, avant leur départ en mobilité. Il ajoute qu'il aurait préféré que ce soit mis en place avant la rentrée, mais l'essentiel est que cela avance. Nous pourrions l'annoncer prochainement aux étudiants concernés.

(Mention du départ d'A. BEUTIN, retenu au Conseil des sports.)

D. FERY demande à **J-F. ORY** si les étudiants du deuxième semestre pourront bénéficier de cette bourse.

J-F ORY répond que cela devrait être le cas.

Point sur les inscriptions :

J-F. ORY passe au point suivant concernant les inscriptions, soulignant l'importance de ce sujet car il détermine le nombre de groupes, alors que nous travaillons depuis plusieurs mois sur un prévisionnel dans le cadre de l'organisation du service d'enseignement. Il remercie **C. LECOQ** qui, depuis la reprise du 18 août, lui transmet quotidiennement la liste des inscrits. Il partage ensuite son écran avec le SID (Système d'Information Décisionnel), qui présente également les chiffres des inscrits par formation, ce système est mis à jour une fois par nuit.

F. GIORDANO intervient pour préciser qu'en tant qu'enseignant, il n'a pas accès ni au SID, ni à Apogée, mais qu'il peut consulter le trombinoscope. Il s'interroge toutefois sur la correspondance entre les informations présentes dans le trombinoscope et celles du SID.

F. GALLOIS répond à **F. GIORDANO** que le trombinoscope ne recense que les étudiants ayant réglé leur inscription, tandis qu'Apogée inclut à la fois les étudiants ayant payé et ceux dont le paiement est en attente.

J-F. ORY présente via le SID la situation des inscriptions, qui est en hausse par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne les effectifs, nous attendons les données consolidées d'ici la fin du mois de septembre. Les inscriptions administratives sont encore en cours, et beaucoup d'étudiants complètent leurs démarches au dernier moment.

J. MARX demande si les LAS sont inscrits dans nos chiffres.

J-F. ORY précise que seuls les étudiants de LAS 2 et 3 sont inscrits à l'UFR SESG, contrairement aux LAS 1 (SSS, Économie et Gestion) qui relèvent de l'UFR Pharmacie. Cela représente environ 100 étudiants supplémentaires en L1 Économie Gestion et 66 en L1 SSS à Reims, ainsi qu'une quinzaine d'étudiants à Troyes.

F. GALLOIS intervient et précise que cette année, nous avons eu très peu de procédures complémentaires sur parcoursup. Les licences d'Économie et de Gestion à Reims ont rempli leur capacité dès le premier tour et n'ont donc pas eu recours à une procédure complémentaire. La licence SSS a, quant à elle, quasiment atteint sa capacité au premier tour, avec seulement 4 candidats admis en procédure complémentaire.

J-F. ORY reprend la parole pour détailler les chiffres et montrer aux conseillers l'augmentation des inscriptions par rapport à la même période l'an dernier, alors qu'il reste encore une semaine d'inscriptions. Il y a une augmentation importante en L1 à Troyes, c'est une bonne nouvelle, mais elle entraîne un effet collatéral. C'est pourquoi il a contacté ce matin la vice-présidente en charge de la formation. En effet, si l'on divise le nombre d'inscrits par le nombre de groupes de TD prévus, soit cinq, cela

représente déjà 40 étudiants par groupe. Au vu des inscriptions enregistrées lundi, il faudra donc envisager l'ouverture d'un sixième groupe. Un groupe supplémentaire est également créé en L3 FCC à Reims, avec plus de 110 inscrits.

Y. VELLY exprime son inquiétude concernant la situation des masters. Il indique avoir été fortement alerté cet été en constatant que de nombreux étudiants, occupés par un emploi saisonnier, se retrouvaient dans l'incertitude quant à leur affectation à la rentrée et à la ville où ils poursuivraient leurs études. Il s'interroge également sur le risque que leurs revenus d'emploi saisonnier doivent servir à financer des inscriptions dans une école privée.

L. LETHIELLEUX intervient sur ce sujet en rappelant qu'il existe des phases complémentaires et que des salons sont organisés pour informer les étudiants. Elle souligne que des critères de niveau s'appliquent, ce qui empêche d'accepter toutes les candidatures en master. À titre d'exemple, elle cite le master RH, qui a reçu plus de 1 000 candidatures pour une capacité d'accueil limitée. Elle rappelle enfin que ces décisions relèvent du ministère, il ne s'agit pas d'un refus de l'UFR, mais du respect de procédures nationales obligatoires.

J-F. ORY et les conseillers échangent sur les capacités d'accueil des masters et sur les difficultés rencontrées avec la plateforme nationale, notamment en raison des classements. Ils évoquent également le suivi des étudiants (stages, apprentissage, mémoires), qui représente une charge de travail, plus le nombre d'étudiants augmente, plus cette charge s'alourdit. Nous souhaiterions accueillir davantage d'étudiants, mais nous n'en avons pas les moyens. De plus, le Doyen n'a malheureusement aucune marge de manœuvre sur ce sujet, la gestion relevant exclusivement du niveau national.

Point sur le calendrier des événements et manifestations :

J-F. ORY présente aux conseillers le document recensant le programme des manifestations et événements de l'UFR ESG pour l'année 2025/2026. Il précise que ce document sera régulièrement mis à jour et transmis à l'ensemble des collègues (mis à disposition via l'équipe Teams ESG Personnels) afin de les tenir informés des activités prévues. Il énumère ensuite quelques événements à venir et invite les conseillers à poser leurs questions sur ce point d'information.

D. FERY s'interroge sur la pertinence d'ajouter au document le forum Time To Move, organisé par le CRIJ le 15 octobre au Stade Auguste-Delaune.

J-F. ORY lui demande de lui transmettre l'information par mail afin que l'événement soit intégré au document. Il précise que, même s'il n'est pas organisé par l'UFR, l'UFR y participe et qu'il est donc pertinent de l'y faire figurer.

Point sur les D.U. :

J-F. ORY rappelle que l'UFR dispose de plusieurs Diplômes Universitaires (DU) : le DU MIAS, le DU Recherche en sciences économiques, sociales et gestion (créé l'an dernier), le DU D2E (Diplôme d'Étudiant Entrepreneur), le DU Gepaba, ainsi que le DU CIPP et demande à **M. FRANCART** de rappeler l'utilité de ce DU.

M. FRANCART précise que ce DU CIPP a notamment permis, l'an passé, à un étudiant déjà diplômé de M2 de réaliser un stage avec une convention URCA.

J-F. ORY poursuit en expliquant qu'il s'agit d'un DU sans heures de cours, avec un stage et un rapport de stage, ce qui permet d'accompagner les étudiants après un M2 ou en fin de licence. Il indique que ces DU doivent être à nouveau validés, l'URCA ayant engagé un processus de "nettoyage" et de mise en conformité avec une nouvelle procédure de calcul du coût complet des DU. Les dossiers devront repasser en CFVU et être mis à jour d'ici le 1er septembre, ce qui ne sera pas réalisable compte tenu de sa surcharge de travail actuelle. Il précise par ailleurs qu'il participera au groupe de travail mis en place par la cellule d'aide au pilotage de l'URCA afin d'améliorer ces calculs de coûts complets, jugés aujourd'hui perfectibles. Enfin, il insiste sur la nécessité de remettre à jour le DU CIPP, bien qu'un seul étudiant s'y soit inscrit en cinq ans, il reste un diplôme utile et ne génère aucun coût. Il en va de même pour le DU D2E, qui ne coûte rien à l'UFR. Le DU MIAS, en revanche, engendre des frais pour l'établissement mais ce DU a une importance sociale et sociétale qui justifie sa défense. Quant au DU Recherche, il est intégralement financé sur ressources propres de l'UFR.

I. BOYS intervient sur ce sujet. Elle indique avoir compris que le DU Recherche a également des personnes en formation continue, pour lesquelles le SFCA doit établir des devis. Elle demande donc à **J-F. ORY** de transmettre toute information disponible au SFCA dès qu'il en dispose, afin de préciser les modalités d'élaboration des devis et les montants à appliquer.

J-F. ORY précise que le montant pour la formation continue du DU est de 1 500 €. Il rappelle que ce DU est gratuit pour nos étudiants en M2 qui ont été sélectionnés pour y entrer. Pour les étudiants sortant d'un M2 et s'inscrivant en statut étudiant, le DU est payant au tarif master. Nous avons a priori deux candidats en formation continue. Il rappelle que ce DU, d'un volume d'environ 80 heures de cours, a pour objectif la réalisation d'un mémoire de recherche en vue d'une éventuelle inscription en thèse.

M. FRANCART intervient en précisant qu'une personne est déjà inscrite depuis juillet en formation continue au DU Recherche.

J-F. ORY lui demande si le paiement des 1 500 € a été effectué.

M. FRANCART répond qu'elle n'a pas de visibilité sur ce paiement, mais qu'il a normalement été réalisé.

J-F. ORY clôt la discussion sur les DU en précisant que nous devons refaire les dossiers, ce qui doit être fait pour le 1er septembre. Cependant, il n'a pas le temps de s'en occuper en raison de la rentrée.

(Mention du départ de Y. VELLY, qui a un engagement à 11h.)

J-F. ORY salue **Y. VELLY** et lui propose de faire prochainement un point avec lui sur l'IAE, qui constitue un prochain point d'information.

Mise en place de groupes de travail :

J-F. ORY explique qu'au conseil de gestion restreint de juillet, il avait été question de créer un groupe de travail sur les primes des enseignants et enseignants-chercheurs. Il précise que demain, il abordera à nouveau ce sujet lors de l'assemblée plénière des enseignants et souhaite mettre en place ce groupe, pour lequel une liste avait déjà été établie, incluant notamment **L. LETHIELLEUX, F. GIORDANO, C. RETSIN** etc.

J-F. ORY annonce la mise en place d'un second groupe de travail, qui ne sera pas composé uniquement d'enseignants et d'enseignants-chercheurs. Il souhaite que ce groupe soit constitué rapidement, car il portera sur les statuts, les futurs statuts et le règlement intérieur de l'IAE. Il précise qu'il en assurera le pilotage et en fera donc partie. Il propose que le groupe rassemble des élus du conseil, une personne en sociologie, un ou une économiste, un ou une en gestion, une personne en anglais (**D. FERY**), ainsi qu'un personnel administratif mais aussi idéalement, un étudiant ou une étudiante devrait également y participer. Il rappelle que le conseil d'administration de l'URCA demandera au conseil de gestion de l'UFR de travailler sur ces statuts, mais souligne qu'il ne faut pas attendre cette échéance et commencer dès maintenant. L'objectif est que ce groupe de travail soit officiellement constitué pour le prochain conseil de gestion du 25 septembre.

Point sur les arrivées et les départs :

J-F. ORY rappelle aux conseillers que **P. MASSON** quittera l'UFR SESG à la fin du mois pour rejoindre le service DDRS en tant que chargé de mission. Cette information a

déjà été communiquée par mail à l'ensemble de l'UFR SESG ainsi qu'au conseil de gestion. Il précise que la fiche de poste de C.S.A. est en ligne sur le site de l'URCA depuis hier, les candidatures sont ouvertes jusqu'au 17 septembre pour une prise de fonction prévue au 1er octobre. Il informe également du départ d'**A. HUSSON**, chargée de communication, annoncé lors du pot de fin d'année. La fiche de poste a été publiée durant l'été et a suscité 228 candidatures. Après une première sélection opérée par la DRH, une douzaine de profils ont été retenus. Les entretiens auront lieu d'ici une quinzaine de jours, en présence de **M-O. VICTOR**, pour une prise de poste dès que possible. Par ailleurs, un recrutement d'apprenti au SFCA est prévu, afin de renforcer l'équipe, probablement après la Foire de Châlons. Initialement, un recrutement d'apprenti en communication était également envisagé, mais il est reporté en raison du départ d'**A. HUSSON**, la priorité est donnée au recrutement d'un nouveau chargé de communication, et la question d'un apprenti sera réévaluée ultérieurement.

Enfin, **J-F. ORY** félicite la réussite de **C. COLLET**, qui a obtenu son concours. Jusqu'ici financée sur la loi ORE, elle sera désormais rémunérée sur crédits d'établissement à compter du 1er septembre.

F. GIORDANO demande si ce financement par crédits d'établissement implique un risque de déploiement de l'agent vers d'autres composantes.

J-F. ORY rassure **F. GIORDANO** en précisant que l'obtention du concours garantit son maintien sur son poste.

J-F. ORY reprend, avec la situation de **D. MATBOR**. Il rappelle que l'an dernier, elle était affectée au pôle remplacement, mais que l'UFR souhaitait la conserver car elle est appréciée de tous et qu'elle réalise un travail de qualité. Afin de pouvoir la garder, il précise qu'elle est désormais financée sur ressources propres.

Il termine avec une bonne nouvelle, le recrutement d'une professeure des universités en entrepreneuriat, **C. PERRIN**, en provenance de l'IAE Versailles/Saint-Quentin.

J-F. ORY rappelle les nouvelles arrivées déjà présentées (MCF et ATER) lors du buffet de fin d'année et au dernier conseil de gestion et précise que 5 postes d'ATER sont financés sur nos ressources propres, l'URCA n'ayant pas pu prendre en charge l'ensemble de ces recrutements.

Point sur l'IAE :

J-F. ORY informe les conseillers de l'avancée du dossier de l'IAE. Il rappelle que nous avons obtenu l'autorisation de déposer notre candidature auprès d'IAE France et précise que le travail a bien progressé durant l'été. Il indique avoir eu de nombreux rendez-vous avec la Présidence ainsi qu'avec les services concernés (RH, Direction des affaires juridiques, etc.).

Il présente ensuite le calendrier des prochaines étapes :

- Le jeudi 25 septembre, lors du prochain conseil de gestion, un vote sera organisé sur la suppression de l'UFR SESG et la création de l'IAE.

F. GIORDANO demande si, dans ce cadre, les statuts doivent être finalisés pour le 25 septembre.

J-F. ORY répond que non, leur finalisation n'est pas requise à cette date.

L. LETHIELLEUX répond à l'intervention de **F. GIORDANO** en rappelant que l'objectif premier est bien la transformation en IAE. Concernant le contenu du travail à mener, elle indique que des groupes de travail seront prochainement mis en place. Elle souligne enfin qu'après tant d'années, nous restons les seuls à ne pas disposer d'un IAE et qu'il est nécessaire que cette situation évolue.

J-F. ORY précise que l'assemblée plénière des personnels prévue le lendemain a pour objectif de rassurer chacun face aux inquiétudes exprimées et d'expliquer la situation en détail.

Il poursuit la présentation du calendrier :

- Dans les trois jours suivant le 25 septembre, le vote sera transmis au Comité Social et Administratif (CSA) de l'URCA, prévu le 14 octobre au matin, qui se prononcera sur la suppression de l'UFR SESG et la création de l'IAE.
- Le 14 octobre après-midi, le Conseil académique plénier votera également la suppression de l'UFR SESG (mais pas la création de l'IAE, qui ne relève pas de ses prérogatives).
- Le 9 décembre, le Conseil d'administration de l'URCA votera la suppression de l'UFR SESG, la création de l'IAE et la validation du conseil provisoire du futur IAE (qui sera constitué de tous les actuels conseillers). À cette occasion, le CA donnera mandat au conseil de gestion pour élaborer les statuts.

À l'issue du vote du CA, prévu fin décembre, le dossier finalisé sera transmis à IAE France ainsi qu'à la DGESIP.

Les deux rapporteurs d'IAE France examineront le dossier, puis viendront nous rencontrer en avril. Enfin, en juillet, avec le Président et son équipe, nous défendrons la candidature devant l'assemblée générale des directeurs d'IAE, qui procédera au vote.

Parallèlement, après envoi à la DGESIP, le dossier passera par le CNESER (à titre consultatif), avant d'être soumis à la signature du ou de la ministre.

En cas de validation ministérielle, la création de l'IAE se fera. Dans le cas contraire, la situation reviendra à celle du 24 septembre.

La séance est levée à 11h45.